

Syndicat Intercommunal D'Aménagement Touristique et Rural Du Pays Des Marais

FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY

Séance du mercredi 29 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Bruno HAMEL.

Présents : Bruno HAMEL, Abel YON, Joël BEUVE, Vanessa DAUVERS, Benjamin HUE, Nicolas JEANSON, Roland LEPUISSANT, Angélique SIMON, titulaires ;

Absents excusés : Cyril DEPERIERS ayant donné procuration à Angélique SIMON, Edouard DANGUY ;

Absents : Sylvain LHOTELLIER, Jean-Yves MAHAUT.

Ordre du jour :

Procès-verbal

Le comité syndical valide le procès-verbal du 18 mars 2024.

Délibération N° 2024-02-08 – Convention de mise à disposition par la commune de Marchésieux des parcelles de la carrière des Refouds

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition par la commune de Marchésieux de la parcelle cadastrée ZB n°46 d'une superficie 13 ha 192 a située la Bedaine à Saint-Martin-d'Aubigny au profit du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique et Rural du Pays des Marais. Cette convention prend effet le 1^{er} juin 2024, pour une durée 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Elle est consentie et acceptée à titre gratuit.

AUTORISE M le Président à signer tout acte et document en relation avec cette opération, notamment la convention de mise à disposition.

Délibération N° 2024-02-09 – Attribution marché accord-cadre maîtrise d'œuvre et de service pour l'aménagement du parc rural des Bosqs – sport, nature, santé

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical la consultation en accord-cadre de maîtrise d'œuvre et de service pour l'aménagement du parc rural des Bosqs – sport, nature, santé. Cette forme de contrat permettra au Syndicat de décliner des marchés subséquents au fur et à mesure de ses besoins en maîtrise d'œuvre.

Les éléments de mission pouvant être confiés seront les suivants :

- Diagnostic paysage,
- Diagnostic écologie,
- Diagnostic urbanisme,
- Diagnostic mobilité – accessibilité,
- Diagnostic hydrologie,
- Diagnostic VRD et topo,
- Diagnostic architecture,

- Mission d’animation et de pilotage,
- Mission AMU – concertation,
- Etude pré-opérationnelle (ETU. PREOP),
- Etude d’avant-projet paysage infrastructure (EAVPayInfra),
- Etudes d’avant-projet sommaire architecture (APS Archi),
- Etudes d’avant-projet définitif architecture (APD Archi),
- Etudes de projet (PRO),
- Assistance pour la passation des marchés publics de travaux (AMT),
- Etudes d’exécution (EXE) ou visa des études d’exécution des entrepreneurs (VISA),
- Direction de l’exécution des travaux (DET),
- Assistance aux opérations de réception (AOR),
- Coordination système de sécurité incendie (CSSI),
- Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC),
- Plan de gestion différenciée (PGD),
- Visite commentée,
- Préfiguration (PREFIG),
- Chantier participatif,
- Animation pédagogique.

Sur avis du comité de sélection,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l’unanimité,

DECIDE d’attribuer l’accord-cadre de maîtrise d’œuvre et de service pour l’aménagement du parc rural des Bosqs – sport, nature, santé à Novascape.

AUTORISE M le Président à signer l’accord-cadre ainsi que l’ensemble des marchés subséquents à venir et les actes contractuels afférents.

Délibération N° 2024-02-10 – Marché accord-cadre maîtrise d’œuvre et de service pour l’aménagement du parc rural des Bosqs – sport, nature, santé – Marché subséquent n°01

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2024-02-09 approuvant le marché accord-cadre de maîtrise d’œuvre et de service pour l’aménagement du parc rural des Bosqs – sport, nature, santé,

Vu le courrier de sollicitation du marché subséquent n°01 en date du 22 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l’unanimité,

APPROUVE le marché subséquent n°01 de Novascape pour un montant de 34 905,00 € HT soit 41 910,00 € TTC.

AUTORISE M le Président à signer le marché subséquent n°01 et les actes contractuels afférents.

Délibération N° 2024-02-11 – Durée amortissements

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l’unanimité,

DECIDE les durées d’amortissements suivantes :

- étude bâtiment base de loisirs 1 an,
- panneau parking golf 1 an.

Délibération N° 2024-02-12 – Convention modalités financières pour le coût d'utilisation du matériel et coût des agents

M le Président rappelle aux membres du comité syndical que les employés des communes de Marchésieux et Saint-Martin-d'Aubigny travaillent pour la base de loisirs et pour la station d'assainissement des Boscqs. Ils utilisent le matériel communal pour faire ces travaux. Les communes en fin d'année calculent le coût de revient pour ces travaux.

Il y a lieu de réviser la base de calcul pour le coût d'utilisation du matériel et le coût des agents.

Il est proposé au comité syndical le coût suivant :

MATERIEL	PROPOSITION COÛT
Tracteur	32 € / h
Tractopelle	46 € / h
Tracteur + broyeur sans clôture	39 € / h
Débroussailleur	2 € / h
Tronçonneuse	2 € / h
Tracteur tondeuse	12 € / h
Souffleur à feuilles	2 € / h
Désherbeur thermique	2 € / h
Agent	Coût réel

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

ACCEPTÉ ces coûts d'utilisation du matériel et des agents à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE M Abel YON, Vice-président à signer la convention.

Questions diverses

- 40 ans de l'Adame : le 29 juin 2024 à l'Etang des Sarcelles. Un temps d'échange est prévu pour la présentation du projet d'aménagement du Parc des Refouds puis visite sur site avec le CAUE et Novascape. Des élus du SIATR seront présents pour présenter le projet. Un article paraîtra dans les journaux afin de présenter Novascae et informant de ce temps d'échange. Les membres des conseils municipaux seront invités à être présents.
- Tour du plan d'eau : le 27 juin 2024 à 18h00.
- Le restaurant de l'Auberge des Sarcelles est fermé pour manque de cuisinier. EGS restauration est en cours de négociation avec un repreneur à partir de septembre 2024. A voir les possibilités de sous-location pour juillet et août 2024 afin de ne pas laisser fermer le restaurant.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
HAMEL Bruno	
DAUVERS Vanessa	